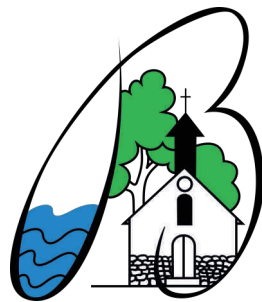


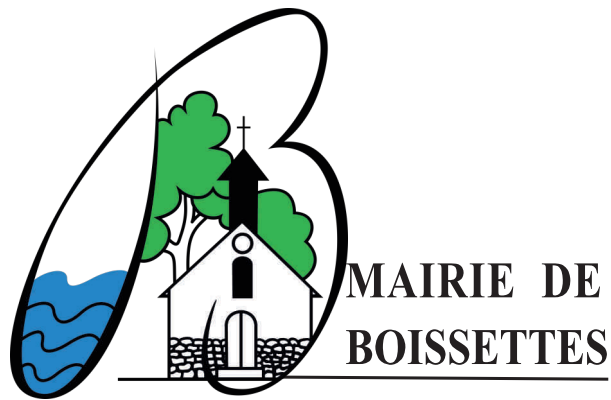
# Boissettes



## DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM 2022





Le risque majeur, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, se produit rarement mais ses effets peuvent être d'une extrême gravité pour les personnes et provoquer d'importants dommages matériels.



En tant que commune riveraine de la Seine, Boissettes est exposée à un **risque évident d'inondation** par crue (Janvier 1982 : niveau orange avec 5,15m à Melun) ou par ruissellement et coulée de boue (Décembre 1999).

Le **risque de glissement de terrain** est également à prendre en compte (Mai 1989 et Octobre 1993).

Notre commune peut être de nouveau affectée par un **risque climatique** tel que la **tempête** (Décembre 1999), la **canicule** (étés 1976 et 2003), le **froid intense**, la **neige** ou le **verglas** (Janvier 1997).

Il ne faut pas non plus sous-estimer certains **risques technologiques** : les transports de matières dangereuses par voie fluviale et le réacteur nucléaire de Nogent-sur-Seine à moins de 65 kilomètres.

L'objectif de ce document est de vous informer de ces risques et de la conduite à tenir en cas d'alerte. Ainsi pourrions-nous, le cas échéant, y faire face ensemble avec raison et bon sens.

Thierry SEGURA, Maire de Boissettes

### **Cadre législatif**

Les articles L125-2 ,L125-5,L563-3,et R125-9 à R 125-27 du Code de l'Environnement posent le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

### **Définition d'un risque majeur**

Un risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle dont les effets peuvent concerner un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



# LE RISQUE D'INONDATION

La commune est concernée par le Plan de Prévention de Risques Naturels prévisibles (PPRN). Boissettes est l'une des communes de Seine-et-Marne soumises au risque d'inondation.

Une partie de son territoire est située en zone inondable, c'est-à-dire sur le lit majeur de la Seine.

En cas de pluies très abondantes et persistantes, le fleuve peut déborder bien au-delà des berges et porter atteinte aux personnes et aux biens. Les risques naturels, suite à une remontée de nappe dans les sédiments, sont très élevés au niveau de la Seine et des côteaux mais le plateau est concerné par un aléa faible voire inexistant.

Les habitations et implantations situées en bord de Seine et jusqu'à 100 mètres et plus de la rive peuvent être affectées si l'on se réfère au niveau de la crue centennale de 1910. Le repère de cette crue se trouve en bas de la rue du Général Clinchant, à droite.



La carte de la zone inondable est consultable sur le site de Boissettes : PLU-6.b.3 - PPRi.

## Avant l'alerte

S'informer régulièrement de la montée des eaux et du niveau de vigilance auprès :

- du service vocal de la Préfecture (01 64 71 75 93)
  - de [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
  - du territoire Seine moyenne-Yonne-Loing
  - de [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)
  - du Ministère de la transition écologique
  - de vigilance Météo France pour consulter le bulletin de vigilance nationale et de Vigilance Crues pour la carte des crues nationales.
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits dangereux. Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux...

Amarrer les cuves.

Déplacer les véhicules hors de la zone inondable.

Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.



## Dès l'alerte

Couper le courant électrique, le gaz, l'eau et toutes sources d'alimentation en fluides.

Monter à l'étage si nécessaire.

N'entreprendre une évacuation qu'en cas de force majeure ou sur ordre exprès des autorités (Mairie, Préfecture, Pompiers).

Ne s'engager ni à pied ni en voiture sur une route inondée

## Après l'alerte

L'alerte passée, ne rétablir le courant électrique qu'après le contrôle de l'installation par un professionnel.



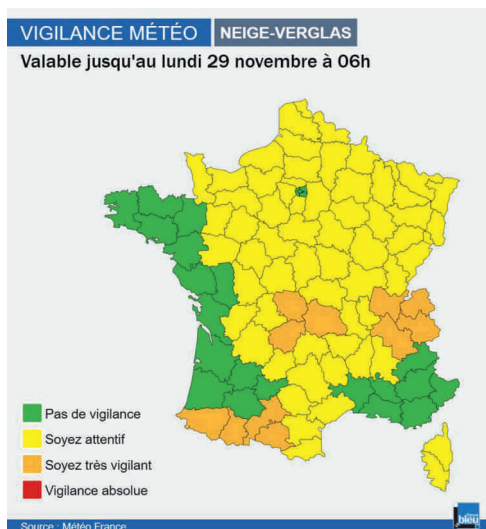
# LE RISQUE CLIMATIQUE

Il ne représente pas un risque majeur à l'échelle de la commune, mais impose de respecter des consignes de sécurité.

## Consulter la carte de vigilance de Météo France

sur [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
ainsi que les consignes des autorités.

Il existe 4 couleurs pour 4 niveaux de vigilance :



### Vert :

Pas de vigilance particulière.

### Jaune :

Soyez attentifs surtout si vous pratiquez des activités extérieures.

### Orange :

Soyez très vigilants, des phénomènes dangereux sont prévus.

### Rouge :

Vigilance absolue, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont attendus : Circuler le moins possible.

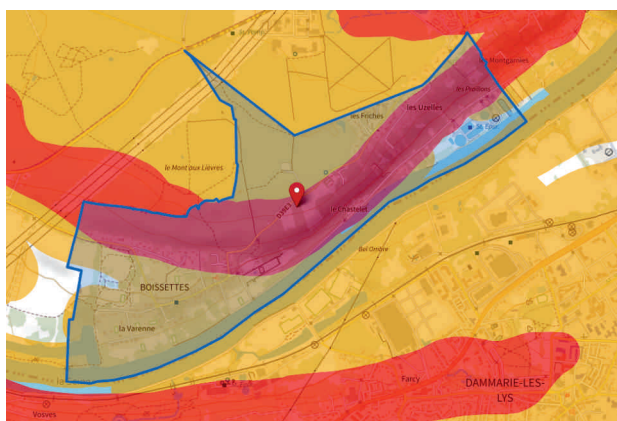
## Si vous devez vous déplacer,

renseignez-vous sur l'état des routes

au 0800 100 200 / 0826 022 022 ou [www.bisonfute.gouv.fr](http://www.bisonfute.gouv.fr).

# LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le retrait - gonflement des argiles, consécutifs aux variations de la quantité d'eau, peuvent provoquer des fissures de murs, des affaissements de planchers ... La majeure partie du village se situe dans une zone d'aléa faible ; le coteau est concerné par un risque d'aléa fort. La carte Géorisques est disponible sur le site de la commune : PLU-6.h



En cas de mouvement de terrain, la meilleure prévention consiste à :

- être vigilant dans les zones concernées.
- à signaler à la Mairie les signes précurseurs tels que fissures dans les murs, poteaux ou clôtures penchés, en vue d'une éventuelle démarche de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- à évacuer au plus vite la zone dangereuse ou le bâtiment endommagé.

## LE RISQUE CLIMATIQUE



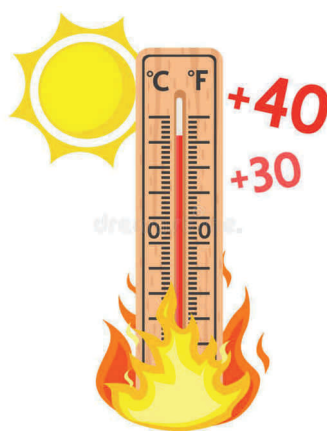
### En cas de grand froid, neige ou verglas

Eviter les expositions prolongées au froid  
S'habiller chaudement de plusieurs couches de vêtements avec une couche extérieure imperméable.  
Se couvrir la tête, et les mains.  
Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.  
Déneiger et saler le trottoir devant votre domicile.



### En cas de vent violent

Fermer les portes et les volets  
Ranger à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.  
Ne pas intervenir sur les toitures.  
Être vigilants à la chute d'objets



### En cas de canicule

Boire au moins 1,5 litre d'eau par jour même sans sensation de soif  
Eviter de sortir entre 11 heures et 16 heures  
Se vêtir légèrement  
Se rafraîchir avec des tissus mouillés.  
Conserver un logement frais en fermant fenêtres et volets pendant la journée et en aérant la nuit (volets fermés, fenêtres ouvertes)

L'inscription sur le registre des personnes âgées, seules, isolées est fortement conseillée en mairie (document téléchargeable sur le site de la commune)

## LE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

L'ensemble du département de la Seine et Marne est classé en zone à risques d'exposition au plomb pour toutes les constructions antérieures à 1948.

Arrêté NO 00 DDASS06 SE du 2 juin 2000





# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



## Le risque industriel

La station d'épuration de Boissettes ne représente pas un danger direct pour les habitants bien qu'elle soit située en zone inondable. En cas de crue exceptionnelle, l'étanchéité des bâtiments garantit la protection des installations. L'eau peut cependant pénétrer dans le réseau d'assainissement et entraîner la dilution de micropolluants dans l'eau du fleuve.

## Le risque TMD - (Transport de Matières Dangereuses)

Le risque lié au transit fluvial présente un faible danger pour la population dans la mesure où le transport de matières dangereuses est strictement réglementé et limité quant au flux.

Le risque principal est celui de la pollution du cours d'eau.

En cas d'accident lié au transport de matières dangereuses :

Donner l'alerte si on est témoin  
Appeler le 18 (Pompiers) ou le 112 (Appel d'Urgence).  
S'éloigner du lieu de l'accident.



## Le risque nucléaire

La commune n'est pas concernée par un accident direct, cependant la présence de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine peut entraîner le déclenchement de dispositifs de précaution, en cas d'accident nucléaire,

En fonction de l'événement et sur instruction des autorités, les populations proches du site devront prendre rapidement un comprimé d'iode et / ou être évacuées.

Quoi qu'il en soit, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

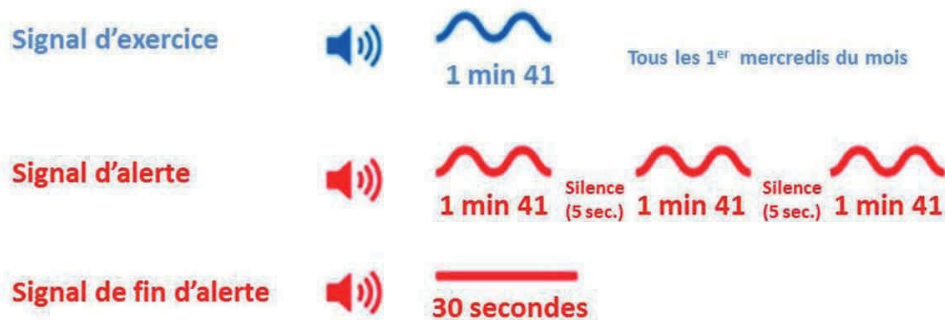
# SE TENIR INFORME POUR AGIR AU MIEUX

## Identifier le signal national d'alerte

Il correspond à la diffusion d'un signal sonore de 3 cycles de 1 minute 41 secondes chacun séparés d'intervalles de 5 secondes.

Le signal de fin d'alerte est un son continu de 30 secondes.

### CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE



## Adopter un comportement réflexe

S'informer grâce aux antennes de Radio France qui sont les antennes de référence :

France INFO 105.7

France INTER 87.6

France Bleue IDF 92.7

Éviter de téléphoner pour laisser le réseau téléphonique libre,

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : le personnel encadrant suit les consignes données en cas d'alerte.

Suivre les consignes diffusées par la Mairie ou les services de Police.

Ne pas prendre l'ascenseur

Ne pas rester près des fenêtres, ne pas les ouvrir pour savoir ce qui se passe.

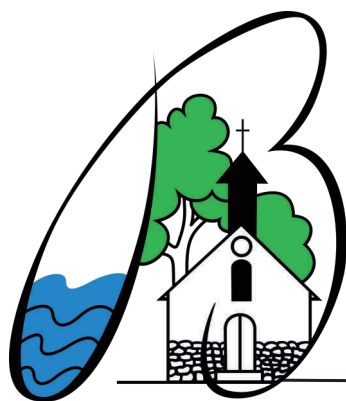


## Préparer quelques objets qui peuvent s'avérer indispensables

tels que des lampes de poche avec piles de réserve, bougies, allumettes, radio à piles, traitement médical en cours, papiers, un peu d'argent, bouteilles d'eau, couvertures, vêtements de rechange.



## COORDONNÉES UTILES



**MAIRIE DE  
BOISSETTES**

3 Place de Verdun - 77350 Boissettes  
Tel : 01 64 37 83 05  
<https://boissettes.fr>



### La CAMVS

297 rue Rousseau Vaudran 77190 Dammarie les lys  
Tel : 01 64 79 25 25  
<http://www.melunvaldeseine.fr>

### La Préfecture de Seine-et-Marne

12 rue des Saints-Pères 77000 Melun  
Tel : 01 64 71 77 77  
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr>

### Le Département de Seine-et-Marne

12 rue des Saints - Pères 77000 Melun  
Tel : 01 64 14 77 77  
<https://www.seine-et-marne.fr>



**PREFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Pompiers : 18 - SAMU : 15 - Police : 17**

**Appel d'urgence : 112 - Urgence sourd et malentendant : 114**

**Toutes les informations de ce livret sont consultables sur les sites officiels**

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
[www.equipement.gouv.fr](http://www.equipement.gouv.fr)  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)  
[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

### **Plan de Prévention des Risques Naturels** **Plan de Prévention des Risques Technologiques**

Une Fiche synthétique sur l'état des risques naturels est disponible  
sur le site de la Préfecture de Seine-et-Marne :

[https://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/40226/304758/file/FIC\\_BOISSETTES\\_IAL\\_2019.pdf](https://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/40226/304758/file/FIC_BOISSETTES_IAL_2019.pdf)

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Consultable en Mairie, le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en regard des risques encourus.